

PUBLIC VISÉ :

- ▶ Exécutant (B0, H0, H0V) : Personne assurant des opérations sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, d'un chargé d'opérations spécifiques ou d'un chargé de chantier, soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement.
- ▶ Chargé de chantier (B0, H0, H0V) : Personne chargée d'assurer la direction des travaux non électriques soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement. Elle assure la surveillance de son personnel et participe à la mise en application des procédures de préparation, d'accès, de suivi et de contrôle.

PRÉ-REQUIS :

- ▶ Aptitude médicale
- ▶ Aucun en électricité
- ▶ Etre capable de comprendre les instructions de sécurité

TYPE D'ACTION :

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

CODES DE FORMATION :

Formacode : 24049 – Habilitation électrique

NSF : 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productique)

TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION :

- ▶ Prévention : Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail
- ▶ Risque électrique : Articles R4544-1 à R4544-10 du code du travail
- ▶ Opérations électriques : Norme NF C 18-510
- ▶ Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

DURÉE :

7 heures (1 jour)

Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40 à 50% du temps de formation

PÉRIODICITÉ :

Recommandée tous les 3 ans

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE :

12 personnes maximum

MOYENS D'ENCADREMENT :

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Formateurs en prévention des risques professionnels.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

MOYENS TECHNIQUES :

- ▶ **Attention** : Lors d'une formation intra-entreprise, s'il est impossible d'organiser la formation pratique dans des conditions représentatives d'un chantier électrique réel, celle-ci pourra être organisée dans un chantier-école.
- ▶ Les appareils utilisés en formation et les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes à la réglementation et entretenus. La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées.
- ▶ Equipements à mettre à disposition par le client (formation intra) :
 - Local électrique
 - Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension
 - Equipements de protection individuelle (H0V). Chaque stagiaire doit être équipé de ses EPI personnels (formations inter et intra).

MOYENS D'ÉVALUATION :

- ▶ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) dans les conditions définies par la NF C 18-510, au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- ▶ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION :

Module « Tronc commun » :

- ▶ Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
- ▶ Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- ▶ Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- ▶ Identification des zones d'environnement et de leurs limites
- ▶ Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
- ▶ Prescriptions associées aux zones de travail

- ▶ Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
- ▶ Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- ▶ Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- ▶ Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module « B0 H0 H0V – Exécutants de travaux d'ordre non électrique » :

- ▶ Acteurs concernés par les travaux
- ▶ Limites de l'habilitation chiffre « 0 » :
 - Autorisations et interdictions
 - Définition des zones de travail qui ont été définies
 - Application des prescriptions
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Module « B0 H0 H0V – Chargé de chantier non électrique » :

- ▶ Documents et acteurs concernés par les travaux (utilisation des documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction)
- ▶ Limites de l'habilitation chiffre « 0 » :
 - Autorisations et interdictions
 - Définition et mise en place des zones de travail
 - Application des instructions de sécurité
 - Surveillance d'un chantier au regard du risque électrique
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

BILAN DE LA FORMATION

ÉVALUATION